

	Transport scolaire Matin	Accueil du matin 7h30-8h10	Temps de classe 8h30-11h30	Cantine 11h30-13h30	Accueil de midi sans repas 11h30-12h15	Temps de classe 13h30-16h30	Accueil du soir 16h30-17h25/18h30	Transport scolaire Soir
<b>Poussous Maternelle</b>	Ouvert	Fermé Aucun enfant accueilli	<b>Service Minimum d'Accueil (SMA)</b> Les enfants dont l'enseignant est gréviste sont gardés par la Commune Aux Poussous <b>En Classe</b> pour les enfants dont l'enseignant est non gréviste	Ouvert Fournir un pique-nique (pour tous les enfants)	Fermé Aucun enfant accueilli	<b>Service Minimum d'Accueil (SMA)</b> Les enfants dont l'enseignant est gréviste sont gardés par la Commune Aux Poussous <b>En Classe</b> pour les enfants dont l'enseignant est non gréviste	Fermé Aucun enfant accueilli	Ouvert
<b>Poussous Élémentaire</b> CP au CM2	Ouvert	Fermé Aucun enfant accueilli	<b>Service Minimum d'Accueil (SMA)</b> Les enfants dont l'enseignant est gréviste sont gardés par la Commune Aux Poussous <b>En Classe</b> pour les enfants dont l'enseignant est non gréviste	Ouvert Fournir un pique-nique (pour tous les enfants)	Fermé Aucun enfant accueilli	<b>Service Minimum d'Accueil (SMA)</b> Les enfants dont l'enseignant est gréviste sont gardés par la Commune Aux Poussous <b>En Classe</b> pour les enfants dont l'enseignant est non gréviste	Fermé Aucun enfant accueilli	Ouvert

**- Les temps d'accueils périscolaires seront fortement perturbés:**

Nous vous recommandons dans la mesure du possible, de trouver une garde alternative exceptionnelle si l'enseignant de votre enfant est gréviste.

- Le service minimum sera dans l'école de votre enfant.

**- Vous pouvez annuler vos réservations jusqu'au mercredi 5 avril avant 15h directement sur l'Espace Famille iNoé afin d'organiser au mieux les accueils.**

- Si votre enfant est gardé entre 11h30 et 13h30, maintenir la réservation "cantine" sur iNoé (*le repas ne sera pas facturé puisque vous apportez un pique-nique*).

- Seul l'enseignant de votre enfant peut vous informer de son intention de grève (aucune obligation)

- Les accueils fermés n'ont pas besoin d'être annulés puisqu'ils ne sont pas proposés (non facturés).

- Le secrétariat sera fermé à l'accueil public.